

9 novembre 2011	Charles PICQUÉ (à la FGTB) : « Je puis dès aujourd’hui (...) <u>assurer</u> que les matières qui sont actuellement gérées de façon paritaire le resteront ».
21 novembre 2011	Benoît CEREXHE (au CESRBC) : « Notre engagement en faveur de la concertation sociale en Région de Bruxelles-Capitale est entier et ne s’est jamais démenti. <u>Il ne sera évidemment pas mis en cause par la présente réforme</u> , bien au contraire, et notre intention est évidemment d’associer activement les partenaires sociaux bruxellois à sa mise en œuvre ».
13 décembre 2011	Charles PICQUÉ (au CESRBC) : « Je puis (...) dès aujourd’hui vous <u>assurer</u> que les matières qui sont actuellement gérées de façon paritaire le resteront ».
dans l’intervalle	Le Ministre chargé de la formation professionnelle au sein du Collège de la Commission communautaire française, Emir KIR, annonce, au cours d’une réunion, qu’il prend, lui aussi, l’ <u>engagement</u> que les matières transférées actuellement gérées de façon paritaire le demeureront (voir <i>Déclaration conjointe des Comités de gestion d’Actiris et de Bruxelles-Formation</i> , ci-dessous).
26 septembre 2012	Déclaration conjointe des Comités de gestion d’Actiris et de Bruxelles-Formation :

	<p>« A Bruxelles, les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation accueillent favorablement les engagements souscrits tant par le Ministre-Président que par les Ministres de l'Emploi & de la Formation professionnelle, relatifs au maintien en gestion paritaire, après transfert, de toutes les matières actuellement gérées paritairement au niveau fédéral.</p> <p>Ils rappellent, en outre, que le respect du « paritarisme » doit concerner tant les compétences de <u>gestion</u> des interlocuteurs sociaux que leurs compétences d'<u>agrément</u>, d'<u>avis</u> et de <u>contrôle</u>. »</p>
6 juin 2013	<p>Décision du gouvernement régional (remanié¹) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirme sa volonté de travailler en concertation constante avec les acteurs bruxellois concernés ainsi qu'avec les partenaires sociaux ; • Affirme sa volonté de maintenir, dans les mêmes principes et les mêmes formes, paritaires, la manière dont les matières sont actuellement gérées par le fédéral.
6 juin 2013	<p>Décision du Collège de la Commission communautaire française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - affirme sa volonté de travailler en concertation constante avec les acteurs bruxellois concernés ainsi qu'avec les partenaires sociaux ; - affirme sa volonté de continuer à gérer paritairement les matières transférées qui font, à l'heure actuelle, l'objet d'une gestion paritaire par l'autorité fédérale.

¹ Emir KIR, Benoît CEREXHE et Charles PICQUÉ ayant été successivement remplacés par Rachid MADRANE, Céline FREMAULT et Rudi VERVOORT.

13 juin 2013	<p>Décision du Collège réuni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirme sa volonté de travailler en concertation constante avec les acteurs bruxellois concernés ainsi qu’avec les partenaires sociaux ; • Affirme sa volonté de maintenir, dans les mêmes principes et les mêmes formes, paritaires, la manière dont les matières sont actuellement gérées par le fédéral.
19 juin 2013	<p><i>Le Soir</i> : « Bruxelles aura une Sécu avec une gestion paritaire ».</p>
20 septembre 2013	<p>Projet commun PS, MR, Ecolo, CDH :</p> <p>« d’organisation des nouvelles compétences en matière de santé, d’aide aux personnes et d’allocations familiales » (accord ‘de la sainte Emilie’).</p>
21 novembre 2013	<p><i>Avis d’initiative du Conseil économique et social bruxellois :</i></p> <p>« Propositions en vue d’une gestion intégrée des matières transférées à Bruxelles dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l’Etat et en vue d’une gestion paritaire des OIP ».</p>